

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 avril 2017

**1 Défense des intérêts de la Commune de Tanconville dans l'instance intentée devant la cour administrative de NANCY par Monsieur Michel FANTONI**

Le Conseil Municipal décide :

-De déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article. L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;  
-De défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant la cour administrative de NANCY par monsieur Michel FANTONI.

-De confier à Me Ariane MILLOT-LOGIER, avocat 10 rue Raymond POINCARÉ 54000 NANCY, la charge de représenter la commune dans cette instance.

-De régler tous les frais concernant cette affaire et autorise le maire à signer tous documents nécessaires, et à se pourvoir en justice au nom et dans l'intérêt de la commune.

**2 Location de l'appartement 28 grande rue**

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de louer l'appartement situé 28 grande rue à côté de la mairie le 1<sup>er</sup> juin prochain la personne sélectionnée ne devra posséder qu'un seul animal de petite taille (Chien ou Chat)

**3 Repas des anciens**

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents que le repas des anciens sera offert gratuitement aux personnes possédant une résidence secondaire et âgées de 65 ans et plus.

**4 Vote des quatre taxes**

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de ne pas changer les taux des taxes pour l'année 2017 à savoir :

TH	14.78%	17 100.00 €
TFB	6.70 %	4 730.00 €
TFNB	37.50 %	3 525.00 €
CFE	14.26 %	357.00 €
TOTAL		25 712.00 €

Le Maire,  
Joël MATHIEU

